

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 5 FEVRIER 1850.

No. 40.

### La politique de l'Eglise.

(2d article.)

Aujourd'hui l'impie est plus ardente et le vice plus audacieux que jamais. Dans aucun temps le blasphème n'eut autant de bouche à son service, l'erreur et l'innocence autant d'apôtres. La société ressemble à ces maisons d'insensés où la raison ne dicte plus les paroles, où la pudeur ne suit plus les vices. Des doctrines perverses circulent dans les veines du corps social; elles ne s'attaquent plus seulement aux hommes mûrs, mais encore elles s'emparent de l'enfant dès le berceau et l'infectent de leur venin. A peine suit-il qu'il est chrétien, à peine, voit-il briller les premiers rayons de la foi, qu'elles remplissent son intelligence de ténèbres, troublent toutes ses idées et le livrent sans croyance et sans force à l'ardeur de ses passions. La jeunesse avait été dans tous les temps un âge sacré, une époque de la vie entourée de respect et de soins, *maxima debetur pueris reverentia*; dans ce siècle elle est livrée comme l'agneau à l'air impur et dévorant des mauvaises doctrines, elle n'a point d'asile, point de temple où elle puisse conserver ce qu'elle a de plus précieux et de plus touchant: la naïveté et l'innocence. Que peut faire l'Eglise en présence d'un spectacle aussi terrible pour la société civile et la civilisation que pour la société catholique, car les générations sans foi ne valent pas plus pour la terre que pour le ciel? Peut-elle voir d'un œil sec le meurtre de ses enfants, peut-elle rester impassible comme ces mères dénaturées qui jetaient à Moïse, sans verser des larmes, les fruits de leurs entrailles? Son devoir est de répandre devant Dieu des prières ferventes, son devoir est aussi de les défendre et les protéger de ses cris, si elle ne peut les protéger autrement. Ses bras sont désarmés, mais son cœur a des soupîes, sa poitrine une voix et ses yeux des pleurs. Voyez ces prêtres, disent les mécontents, leur ambition est insatiable, leur intolérance est inflexible; ils veulent seuls gouverner les esprits, ils prétendent seuls au ministère spirituel, à la direction des intelligences. Il est vrai, dans l'ordre de la foi et de la liberté. Quelle plus noble ambition que celle qui tend à sauver la vie de ses enfants; qu'elle plus excusable intolérance que celle qui éloigne les mécontents de leur tête? Hérodote fit massacrer les innocents. Qui oserait accuser les mères désolées qui se mettaient entre eux et les bourreaux, qui remplissaient les aîs de leur douleur? Néanmoins, elles ne faisaient tant d'efforts et n'exhalèrent tant de plaintes que pour conserver, s'il était possible, une vie périssable, et l'Eglise est chargée de conserver une vie éternelle.

Les hommes dont les croyances ne sont point arrêtées, pour qui la philosophie et la littérature sont une spéculation, affectent de ne pas comprendre cette politique maternelle. Ils se voient à un système et à un livre, parce que ce système et ce livre leur rapportent un peu de bruit qu'on appelle gloire et un peu de puissance qu'on appelle argent. eux qui ne songent qu'à leur présent, pour qui les âmes sont un objet d'exploitation comme une mine ou une usine, s'ont peut-être dans une certaine banne foi en interprétant comme ils le font la politique de l'Eglise. Ils n'agissent qu'en vue du monde actuel; s'ils pensent, c'est pour

cette vie; s'il parient, c'est pour s'attirer l'admiration du public; s'ils écrivent, c'est pour se faire un nom; s'ils agissent dans la société, c'est pour qu'on les remarque. Un système est vrai, selon le bruit qu'il doit faire et l'argent qu'il doit rapporter. Une vérité déjà connue est de nul prix, parce qu'elle ne battrait pas monnaie, une erreur est excellente, parce qu'elle produit une somme considérable. La religion catholique, qui n'a que de vieilles vérités, ne vaut rien, parce que ces vieilles vérités flattent peu les oreilles et gênent beaucoup les passions. Que de tels hommes s'imaginent que l'opiniâtreté de l'Eglise à se défendre, à combattre ses ennemis, à mettre ses dogmes et sa morale à l'abri de leurs coups, à couvrir de son bouclier la vie de ses enfants, est un effet de son ambition, et que sa conduite est fondée sur les mêmes motifs que la leur, cela se conçoit. Les hommes qui manquent de probité ne croient pas au désintéressement, les spéculateurs sur le monde présent sont peu disposés à penser qu'il y ait des cœurs assez nobles pour se voter sans vues matérielles aux intérêts de l'avenir et pour consacrer à leur salut et au salut de leurs frères leur temps, leur esprit et leur travail. Ils voudraient qu'une action libre, entière, leur fut laissée et que l'Eglise, silencieuse, se voilât la face, qu'elle fût insensible ou du moins qu'elle concentrât sa douleur. Sa lumière les offusque, sa voix les épouvante, sa majesté les accable. Malgré tout le désir qu'ils auraient de la bannir de la France, ils s'entendent que le moment n'est pas favorable, qu'elle a encore des racines profondes dans le dévouement de plusieurs millions de fidèles, sur le génie des hommes les plus distingués et même sur le zèle des indifférents. Comme un ennemi trop faible pour s'assurer une victoire complète, il propose de transiger; mais qu'elle transaction? Deux femmes se disputaient un enfant, elles virent devant le tribunal de Salomon; le monarque leur proposait de le diviser en deux parties et de donner à chacune une moitié du cadavre. La femme méprisante consentit à la transaction, mais la mère véritable s'y opposa avec toute l'énergie du sentiment maternel. L'Eglise n'est point une marchande, elle ne saurait transiger sur le saint des saints; le moyen de transiger quand il s'agit d'un tel intérêt? eux peuvent ajouter ou retrancher ce qu'ils veulent dans leur credo, c'est un credo de fantaisie; ils peuvent adoucir, varier leur morale, c'est une morale de fantaisie; ils peuvent déterminer d'une manière ou d'une autre la destinée humaine, s'entendre avec Epicure, traiter avec Zénon, pactiser avec Spinoza, c'est une destinée de fantaisie; mais l'Eglise, liée par révélation divine, ne saurait ajouter ou retrancher un iota ni à son symbole ni à sa morale, et ce symbole et cette morale, dans leur inflexible rigueur, sont d'une nécessité absolue pour le salut. La mère des Maccabées n'accorda point à Antiochus quatre de ses enfants pour sauver les trois autres, elle les exhorta à mourir courageusement pour leur foi et elle mourut avec eux; c'est l'Eglise, c'est ainsi qu'elle transige, c'est sa politique.

Cette politique n'a point pour but des avantages temporels, elle ne change point selon les siècles et selon les climats, elle est toujours la même. Telle elle fut sous saint Pierre, telle elle est sous Pie IX. Il vaut mieux obéir à

Dieu qu'aux hommes. L'Eglise n'a point de baïonnettes, point de canons, point de soldats pour la soutenir elle n'a que sa foi, son cœur de mère, ses prières et ses plaintes, et voilà dix-huit cents ans qu'elle la fait triompher avec d'aussi faibles armes. Quelle est au monde la politique qui, avec les forces matérielles et les ressources du génie, ait marché ainsi ferme, inébranlable, pendant un aussi grand nombre de siècles? Où est la politique des rois et des républiques du moyen-âge, la politique de Charles Quint, de Louis XIV et de Napoléon? La politique du pécheur Pierre est toujours vivante, toujours active, toujours invincible.

L'Eglise a constamment réclamé, constamment défendu la liberté. En 89 on la dépouilla de ses biens et ses honneurs; c'était une spoliation qui jetait les fondements du communisme; elle avait droit de se plaindre, elle le fit avec calme et résignation; mais quand on voulut attenter à sa liberté et porter une main profane et sacrilège sur sa hiérarchie et sa discipline elle opposa à ses oppresseurs une volonté qu'ils ne purent briser et contre laquelle ils se brisèrent. Napoléon, maître de soixante millions de sujets, comme il le disait à C'nova, ne trouva dans sa marche triomphante qu'un seul obstacle invincible à ses desseins, un vieillard désarmé, et ce vieillard commença ces défaites. Sa main débil fut la première qui ébranla le colosse que les puissances alliées vinrent abattre.

Il est vrai que Pie VII, en suivant la foi, ne rompit point tous les liens qu'un bras de fer avait jetés sur l'Eglise de France. Ils continuèrent à passer sur elle, elle gémit encore sous leurs poids, mais elle ne gémit point en esclave. Elle a sans cesse protesté avec énergie contre les atteintes portées à sa liberté. Elle n'a point manqué à sa politique. Les gouvernements qui depuis cinquante ans ont administré la France n'ont fait aucune attention à ses plaintes; ils ont foulé aux pieds ses droits sans prévoir que tôt ou tard ils recouvriraient le châtiement de leur injustice. Ses doctrines les plus dégoûtantes ne rencontrant plus sur leur route cette puissance civilisatrice qui seule peut les comprimer, ont débordé sur la société de toutes parts et ont tellement miné le sol qu'on ne peut plus y asseoir un gouvernement solide. Les générations soustraies à l'action et à la lumière de l'Evangile, élevées sous l'influence d'une philosophie détestable et d'une littérature impie, sont comme les Barbares qui nous envahirent dans le premier siècle de cette ère, disposés à s'enlever et à couvrir de ruines le sol de la patrie.

C'est parce qu'elle prévoyait ces funestes résultats et parce qu'elle ne peut jamais renoncer à ses droits, que l'Eglise intervient auprès de tous les pouvoirs pour obtenir sa liberté. Elle savait que la science ne suffit pas à l'homme, que les connaissances les plus variées ne le mettent point à l'abri de ses passions, et que l'esprit humain lui-même s'étiolerait et s'abrutirait dans le matérialisme quand les sublimes idées du catholicisme ne le purifient pas et ne lui prêtent pas leur force pour s'élever vers les cieux. Elle plaidait la cause de la société et de la civilisation en même temps que la cause de l'humanité.

Trois trônes se sont écroulés depuis qu'elle

est en instance, de terribles leçons ont été données par de terribles événements. Saura-t-on les comprendre, se laissera-t-on encore dominer par les absurdes et coupables accusations des impies? Dira-t-on avec eux que l'Eglise veut la puissance temporelle, lorsqu'elle déclare qu'elle ne veut qu'une action libre, une liberté égale à celle de ses adversaires? Est-on décidé à entasser de nouvelles ruines et à préparer sur des décombres le triomphe de sa politique, au lieu de lui permettre de consolider ce qui est, en réparant le mal déjà fait et en propageant le bien? Sera-t-on assez insensé pour tomber dans le piège grossier tendu par les socialistes qui présentent d'un côté l'Eglise comme redoutable, afin d'attirer l'attention, tandis que, d'un autre côté, ils préparent dans la classe ouvrière, dans les écoles primaires, dans les écoles secondaires et dans les Facultés les éléments d'une catastrophe prochaine? Pense-t-on mesurer le catholicisme aux populations et à la jeunesse, comme on l'a fait jusqu'aujourd'hui? Pense-t-on ne lui administrer que dans certaines proportions avec un mélange de philosophisme selon le système électrique? A-t-on, en un mot, le projet malheureux de Louis-Philippe, de servir Dieu aux ans homœopathiquement, par petites doses, dans la crainte qu'on ne croie avec excès et qu'on ne pratique de même? Ce serait le cas de dire: *Quos perdere vult Jupiter demerit.*

Quoiqu'il en soit, la politique de l'Eglise est tracée. Elle ne sait pas faire les émeutes et appeler le peuple dans la rue, mais elle sait appeler dans ses temples pour prier: la prière est la première de ses armes, la protestation contre l'injustice est la seconde, et la patience est la troisième. C'est avec ces armes qu'elle a conservé sa foi et qu'elle a vaincu ses plus dangereux ennemis. Ses évêques lui ont donné l'exemple du combat et du courage, elle les suivra avec le courage dans une arène qui lui est bien connue; et, Dieu aidant, sa politique finira par triompher et par sauver la France. Il est des politiques fatales, la sienne fut toujours bienfaisante.

Journal Français.

### Lettre du Père Bernard, O. M. I., Missionnaire de la Rivière Rouge, Diocèse de St. Boniface, à un Père de sa Congrégation.

Mon Révé. et bien cher Père,

Si le cœur peut guider la plume, je crois que cette lettre sera longue, peut-être trop pour vous fatiguer, au moins assez pour me dédommager du silence auquel j'ai été condamné par les voyages que j'ai faits depuis ma dernière et la difficulté de rencontrer un courrier dans un pays presque sans communication avec ceux qui l'environnent. Vous avez probablement appris que j'ai quitté le Canada depuis un an. Me voilà maintenant, des deux côtés dans la *Savoyerie*; il ne manquait que cela à moi qui étais né sur les frontières de la civilisation. Le temps qui détruit tout, aura bientôt effacé les faibles restes qui débèlent un Européen; quand j'aurai brûlé encore un peu mon visage sur les bords de l'Amérique du Nord et acquis le talent de faire des contorsions de lève pour parler la belle langue des santeux, je pourrai me présenter à vous sans crainte

d'être reconnu. Je devais à cette occasion, puisque l'idée m'en vient, vous prier de m'expédier ample provision de patience; il m'en faut et beaucoup pour laisser blanchir le dernier de mes cheveux dans une étude dont la pensée seule soulève le cœur, selon l'expression d'un de nos missionnaires.

Je suis persuadé que vous n'oublierez pas, dans vos prières pour nos frères que la main de Dieu a jetés par delà les mers, au milieu des nations sauvages, surtout celui qui a eu le bonheur de vous connaître au noviciat. Vous vous intéressez trop au sort de ces pauvres infidèles assis encore dans l'ombre de la mort, pour ne pas me demander si le seigneur benit nos œuvres, et si, en soufflant sur les ossements il donne à notre parole la puissance de rappeler à la vie. Peut-être un jour pourrons-nous répondre à cette question d'une manière consolante pour votre piété, pour le moment nos occupations se bornent à étudier une langue qu'on n'apprend pas en quelques jours. Je vais cependant vous raconter une mission que je viens de faire chez une fraction des *Santeux*; si le bien que la grâce de Dieu a opéré ne correspond pas à vos vœux, c'est parce que l'inspiration dont le Seigneur s'est servi est manquée, priez donc pour moi, "ne cum aliis precib' decurram, ipse reprobus efficiat." J'étais occupé avec les P. P. Aubert et Farand, à apprendre les principes de la langue *Santeuse*, quand le chef *mizi-kpiti* (qui est partout) résidant à la baie des Canards, fit demander une *robe-noire*, annonçant que sa femme et sa fille qui jusque là avaient obstinément persévéré dans leurs superstitions, demandaient à embrasser la *prairie*. Bien que le froid fut alors de 25° de Réaumur, il ne fallait pas perdre une si belle occasion, d'ailleurs cette population était un souffrance depuis que le prêtre qui la desservait, le bon M. Darveau, avait péri sur le petit *Winipeg*. Si je ne craignais de vous scandaliser, je vous dirais avec quel courage ou plutôt quelle *effronterie* je me suis chargé d'une mission à laquelle je n'étais point prêt, ne possédant pas assez la langue que je devais parler. Quelque rigoureux que soit le climat dans ce pays, on y voyage en toute saison. Les préparatifs du départ sont bientôt faits; une planche large de 40 c, je me place dessus, gardant de mon mieux l'équilibre, quelques chiens sont attelés et me voilà parti. Les chutes sont fréquentes mais peu dangereuses, parce qu'on ne tombe pas de bien haut; que le vent souffle, que la neige tombe, on marche, le soir il faut dormir et la maison se trouve partout: le premier bois que l'on rencontre est choisi pour lieu de campement: l'un écarte un peu la neige, l'autre allume le feu, dans un instant le repas est préparé et pris de bon appétit, puis on étend sa couverture et l'on dort; s'il pleut au sommet de venir. Après onze jours de marche, j'arrivai à la baie des Canards où je trouvai quelques familles sauvages qui furent agréablement surprises de me voir. Le chef qui avait réclamé ma visite était absent, et je dépêchai vers lui un de mes hommes. Au bout de quatre jours il était à mes pieds demandant une bénédiction et me disant en pleurant: "il est donc vrai qu'après bien des prières le maître de la vie m'a exaucé: ah! qu'il y a long-temps que je voulais une *robe-noire* et je n'en voyais pas: souvent je disais à mes gens: nous sommes bien malheureux, la *robe-noire* nous a abandonnés."—

### FEUILLETON.

#### Un Missionnaire en Canada.

1642-1643.

Laissons parler le serviteur de Dieu: sa lettre est adressée au P. Charles Lacombe et datée de Benscherswich du 30 août 1643. Nous empruntons ce texte à la *Relation* de 1643-1644.

P. C. — Mon Révérend Père,

"Je partis le propre jour de la fête de notre B. P. St. Ignace de la Bourgade où j'étais prisonnier pour suivre et accompagner quelques Iroquois qui s'en allaient premièrement en traite, puis en *pécherie*: ayant fait leur petit trafic ils s'arrêtaient 7 ou 8 lieues au-dessous d'une habitation de Hollandais, placée sur une rivière où nous faisions notre pêche: comme nous dressions des embûches aux poissons, arrive un bruit qu'une escouade d'Iroquois, retournée de la chasse des Hurons, en avait tué 5 ou 6 sur la place, et amené 4 prisonniers, dont les 2 étaient déjà brûlés, dans notre bourgade avec des *crémats* innocents.

"A cette nouvelle, mon cœur fut transporté d'une douleur très amère et très-sensible, de ce que je n'avais point vu, ni consolé, ni baptisé ces pauvres victimes, si bien qu'après pendant qu'il m'arrivait quelque autre chose de semblable en mon absence, je dis à une bonne vieille femme, qui pour son âge

"et pour le soin qu'elle avait de moi, et pour la compassion qu'elle me portait, m'appela son neveu, et moi, je l'appelai ma tante. Je lui dis donc: ma tante, je voudrais bien retourner en notre cabane, je m'enmoye beaucoup ici; ce n'était pas que j'attendisse plus de douleur et moins de peines en notre bourgade, où je souffrais un martyre continué, étant contraint de voir de mes yeux les horribles *crémats* qui s'exercent; mais mon cœur ne pouvait souffrir la mort d'aucun homme, sans que je lui procurasse le saint Baptême. Cette bonne femme me dit: vas-t'en donc mon neveu, puisque tu l'as promis, prends de quoi manger en chemin: je m'embarquai dans le premier canot qui remontait à la bourgade, toujours conduit et toujours accompagné des Iroquois.

"Arrivés que nous fûmes en l'habitation des Hollandais par où il nous fallait passer, j'apprends que toute notre bourgade est allée contre les Français, et qu'on n'attendait plus que mon retour pour nous brûler.

"Voici le sujet de cette nouvelle: Entre plusieurs bandes d'Iroquois, qui étaient allés en guerre contre les Français, contre les Algonquins et contre les Hurons, il s'en trouva une qui prit la résolution d'aller à l'encontre de Richelieu, pour épier les Français et les Sauvages leurs alliés. Un certain Huron, de cette bande pris par les Iroquois, et habillé parmi eux, vint demander des lettres pour les porter aux Français, espérant peut-être en surprendre quelque un par cette adresse; mais comme je ne doutais pas que nos Fran-

"çais ne fussent sur leurs gardes, et que je voyais d'ailleurs qu'il était important que je leur donnasse quelques avis des desseins et des armes et des déloyautés de nos ennemis, je trouvais moyen d'avoir un bout de papier pour leur écrire. Les Hollandais me faisaient cette charité.

"Je connaissais fort bien les dangers où je m'exposais, je n'ignorais pas, que s'il arrivait quelque disgrâce à ces guerriers, qu'on m'en ferait responsable, et qu'on en accuserait mes lettres, je prévoyais ma mort; mais elle me semblait douce et agréable, employée pour le bien public et pour la consolation de nos Français et des pauvres Sauvages, qui écoutent la parole de N. S. Mon cœur ne fut saisi d'aucune crainte à la vue de tout ce qu'il en pourrait arriver, puis, qu'il y allait de la gloire de Dieu.

"Je donnai donc ma lettre à ce jeune guerrier, qui ne retourna point. L'histoire que ses camarades ont rapportée, dit qu'il la porta au fort de Richelieu, et qu' aussitôt que les Français l'eurent vu, qu'ils tirèrent du canon sur eux: ce qui les épouvanta tellement que la plupart s'enfuirent tous nus, qu'ils abandonnèrent l'un de leurs canots dans lequel il y avait 3 arquebuses, de la poudre et du plomb, et quelques autres bagages.

"Ces nouvelles apportées dans la bourgade, on cria tout haut que mes lettres ont été cause qu'on les a traités de la sorte. Le bruit se répand partout; il vint jusqu'à mes oreilles; on me reproche que j'ai fait ce mauvais coup, on ne parle que de me brû-

ler, et si je me fusse trouvé dans la bourgade au retour de ces gens de guerre, le feu, la rage et la cruauté m'auraient été la vie."

Pour redoublement de malheur, une autre troupe revint d'ailleurs de Montréal, où ils avaient dressé des embûches aux Français, disant qu'on avait tué l'un de leurs hommes, et qu'on avait blessé 2 autres, chacun me faisait capable de ces mauvaises rencontres. Ils étaient comme forcés de riges, m'attendant avec impatience. Je négociais tous ces bruits m'offrant sans réserve à N. S., et me remettant en tout et pour tout à sa très-sainte volonté.

Le capitaine de l'habitation des Hollandais, on nous étions, n'ignorant pas les mauvais desseins de ces barbares, et sachant d'ailleurs que M. le Chev. de Montigny avait empêché les sauvages de la Nouvelle France de venir tuer les Hollandais, m'avait offert les moyens de me sauver: "Voilà, me dit-il, un vaisseau à l'ancre qui partira dans peu de jours, jetez-vous dedans secrètement. Il s'en va premièrement à la Virginie, et de là il vous portera à Bordeaux où à la Rochelle où il doit aller."

L'ayant remercié avec beaucoup de respect et de courtoisie, je lui dis que les Iroquois se doutant bien qu'on aurait favorisé ma retraite, pourraient causer quelque dommage à ses gens. "Non, non, répondit-il; ne craignez rien, l'occasion est belle; embarquez-vous. J'aurais vous ne trouverez de voie plus assurée pour vous sauver."

Mon cœur demeura perplexé à ces paroles, doutant s'il n'était point à propos pour la plus grande gloire de N. S., que je m'exposasse au

danger du feu et à la furie de ces barbares, pour aider au salut de quelqu'âme. Je lui dis donc: "Monsieur, l'air me semble de telle importance que je ne puis vous répondre sur le champ, donnez-moi, s'il vous plaît, la nuit pour y penser. Je la recommanderai à N. S. J'examinerai les raisons de part et d'autre, et demain matin je vous dirai ma dernière résolution." M'ayant accordé ma demande avec étonnement, je passai la nuit en prière, suppliant beaucoup N. S. qu'il ne me laissât point prendre de conclusion de moi-même, qu'il me donnât la lumière pour connaître sa très-sainte volonté; qu'en tout et partout je la voulais suivre jusqu'à brûler à petit feu.

Les raisons qui pouvaient me retenir dans le pays étaient la considération des Français et des Sauvages; je sentais de l'amour pour eux et un grand désir de les assister si bien que j'avais résolu de passer la reste de mes jours dans cette captivité, pour leur salut; mais je voyais la face des affaires toute changée.

Premièrement pour ce qui regardait nos 3 Français amenés captifs dans le pays aussi bien que moi: l'un d'eux appelé B. G. avait déjà été massacré à mes pieds: ce jeune homme avait la pureté d'un ange, Henri qu'on avait pris à Montréal, s'en était enfui dans les bois, comme il regardait les *crémats* qu'en exerçait sur deux Hurons rotis à petit feu; quelques Iroquois lui dirent qu'on leur ferait le même traitement et à moi aussi quand je serais de retour; ces menaces le firent résolu-

J'avais annoncé que je revierdais pendant l'été pour résider définitivement à la baie des Canards, mais les sauvages n'acceptaient qu'avec défiance cette promesse. Ils crurent qu'il était plus prudent de me retenir, à cet effet tous les chefs de famille se réunirent en conseil, chacun devait y puiser son éloquence pour obtenir mon consentement. Si vous désirez savoir comment parlent nos Chérone bois, je puis vous en donner une idée par la traduction fidèle de discours prononcés par Mizi-Epit, en lui laissant sa forme originale autant que le génie de notre langue peut le permettre.

"Mes enfants, ne soyez pas étonnés si je me lève devant vous qui avez parlé assis, il se croit plus grand que nous parce qu'il est notre chef, ne pensez pas cela. Dieu m'a fait naître avant vous afin que je fasse votre père et votre soutien; vous étiez tous petits et déjà l'Esprit m'avait donné un peu de force pour élever dans nos forêts. Je me suis toujours efforcé de ne vous laisser manquer de rien. Le maître de la vie veut encore que je vous donne aujourd'hui le bon exemple pour embrasser la bonne prière et que je joigne ma parole à celle de notre père pour vous engager à être fidèles à votre promesse. Je dis ceci à ceux qui sont déjà priant. La robe noire est venue nous voir, ne pensez pas que ce soit un homme, il représente le maître de la vie et vous devez l'écouter comme si le grand Esprit vous parlait lui-même. Je crois vous avoir fait le plus grand bien en appelant la robe-noire, et si nous voulons la croire, nous serons heureux après notre mort, nous verrons le grand Esprit. Prenez courage, mes enfants, prenez courage pour embrasser la prière, mais ce que je vous demande, c'est que votre promesse soit comme quelque chose de pesant qui tombe de votre main et que vous n'avez plus la force de relever. Je vous le déclare ce jour est un des plus beaux de ma vie; souvent lorsque je courais dans les bois pour poursuivre l'original, je pensais au grand maître. Le lui demandais de nous envoyer celui qui parle sa parole, le maître m'a écouté quoique je ne sois rien et que je fusse petit; quand j'ai appris que notre père était arrivé, mon cœur a été content, je me suis dit: puisque la robe-noire vient nous voir de si loin, il est juste que je fusse un peu de chemin. J'ai laissé ma famille et je suis parti aussitôt pour voir mon père, entendre sa parole et de vous conseiller de l'écouter."

Mes enfants je vous dis ce que je pense, maintenant laissez moi parler un peu à notre père. Dis-moi donc, toi robe noire, si-moi comment tu qui ne suis rien et qui fait pitié à tout le monde, j'ai pu être regardé par le maître de la vie. Nos autres sauvages nous venaient comme des esclaves dans les bois, nous ne nous soucions rien, quand des enfants ont perdu leur père et leur mère, ils cherchent autour d'eux celui qui en aura soin, leur donne de meilleurs conseils et se retirent auprès de lui. Nous sommes ignorants, nous autres sauvages, nous ne nous soucions pas la prière qui apprend à vivre, comme des orphelins nous avons besoin d'être pris en pitié, voilà pourquoi nous venons à toi afin que tu sois notre père. Tu ne sais pas que c'est ici que pour la première fois je vis une robe noire et me fis priant, je dis alors à celui qui tenait la place du Grand-Esprit que ma promesse serait comme cette pierre que voilà, la pierre n'a pas changé, elle est encore dure, elle n'a pas été moribonde par les vers, ma promesse aussi n'est pas changée. Je le dis aussi à toi, la parole qui sort de ma bouche sera comme la pierre. Voilà la loge qui avait été préparée pour la robe noire, elle n'est plus revenue, et la loge tombe en ruines. J'ai pleuré quelque fois en la voyant vide, quand je venais et que je ne voyais pas notre père, je me voyais bien malheureux; c'est le maître de la vie qui a voulu nous punir, si la robe noire était toujours restée avec nous, aujourd'hui tu verrais ici beaucoup de Sauvages et ceux qui sont morts seraient dans cette terre où l'on place les priants, tandis que leurs ossements sont dispersés dans les bois. Si tu savais combien nous t'aimons, tu ne voudrais plus nous quitter; pour moi j'ai versé bien des larmes depuis que, pour me punir, Dieu a fait mourir une partie de mes

enfants, mais en recevant la nouvelle de ta visite les larmes ont débordé dans mes yeux. Je te le dis encore une fois, reste avec nous, rappelle toi que s'il y en a parmi nous qui n'ont pas rendu vraie la parole qu'ils avaient donnée au maître de la vie, c'est parce qu'ils n'avaient pas la robe noire pour leur parler; reste avec nous, et quand nous aurons quelque chose de bon ce sera pour toi, quand tu auras besoin, dis-le-moi sans craindre, tu ne me commanderas pas deux fois; peut-être que ma parole te fatigue, parce que j'ai peu d'esprit, mais laisse-moi parler puisque cela me fait plaisir, il y a assez longtemps que je désirais te voir pour que tu me permettes de te dire tout ce que je pense. S'il y en a quelques uns qui ont menti au maître de la vie, ce n'est pas ma faute, mais ils ne voulaient pas m'écouter, au lieu de rester avec moi et de prier, ils s'en allaient bien loin avec ceux qui ne prient pas et c'est ce qui m'affligeait; pour cela le Grand Esprit nous a puni, la maladie est venue parmi nous et la mort s'y est enrichie. Nous appelons notre père le grand maître de la vie, tu nous tiens sa place, en te voyant, c'est comme si nous le voyions lui-même, tu es aussi notre père. Eh bien nous te donnerons un nom qui ne convient qu'à lui, nous l'appellerons menjukivabandong (celui qui du ciel voit la terre). Tu suis à présent ce que je pense, donne nous donc une parole de bon, fait naître l'espérance dans notre cœur, assure-nous que tu ne nous quitteras pas."

Il m'était impossible d'accéder à l'invitation qui m'était faite, à défaut de la nécessité, la prudence même m'aurait fait un devoir de revenir à la Rivière Rouge, mais le difficile était de faire goûter les motifs pour lesquels je me refusais à leur demande, il y en avait que je ne pouvais pas avouer. J'y réussis enfin en usant d'un peu d'adresse, si j'avais un compagnon, je lui aurais laissé l'honneur de congédier l'assemblée, mais il fallut me résigner, j'étais seul, je vous pardonne bien volontiers la curiosité de connaître ma harangue, et je consens même à vous la répéter en sorte que pour vous faire rire un peu à mes dépens.

"J'étais encore jeune lorsque je lisais dans les livres et j'entendais dire qu'il y avait des hommes qui vivaient dans les bois et qui ne connaissent pas le maître de la vie, dès lors je les pris en pitié. Je demandais au grand esprit qu'il me fut permis de venir voir ces hommes et de leur enseigner la bonne prière, le grand esprit m'a fait parler longtemps, enfin il m'a exaucé. Que j'étais content quand on m'a dit que je viendrais voir les sauvages. J'ai un père qui me regrette, une mère qui me pleure; je lui dis une fois que je voulais venir apprendre la bonne prière à ceux qui ne la connaissent pas; elle me répondit: mon fils, à mon âge on n'est pas loin de la tombe, laisse-moi mourir avant de me quitter. Je lui dis: non, j'aime mieux partir, je vous reverrai au ciel. Je viens de loin bien loin, par de là le grand lac, tu vois que j'ai tout quitté pour venir te visiter, pourquoi crains-tu que je t'abandonne. Tu me disais tout à l'heure que ta promesse serait comme cette pierre, hé bien! moi je te dirai: quand quelque chose tombe au fond du grand lac, on ne pense plus à la reprendre, voilà ce qu'il en sera de ma parole, tant que je serai en vie on placera ma tente au milieu des vôtres et après ma mort on me portera là dans cette terre où l'on place les priants. Je dis ceci à condition que vous rendrez vraie la promesse que vous m'avez faite de ne pas aller vivre sur d'autres terres. De quoi servirait que la robe noire fut ici, si vous vous en allez ailleurs, vous me tromperiez, vous feriez de la prière à la grande robe noire (l'Évêque) qui n'aurait plus de sonne pour vous apprendre à prier. Quand vous serez mal, je vous reprendrai, qu'on ne s'en fasse pas, si je ne vous donne pas ce que vous voulez, ne murmurez pas; je ne vous donnerai rien, mais je ne puis rien vous donner, parce que je suis pauvre. Je pense que toi Mizi-Epit et vous tous, mes enfants, vous m'avez compris, voilà ma parole."

Quand j'eus fini de parler tout le monde applaudit, puis on fuma le calumet de paix. Mes journées étaient employées à apprendre les prières aux Sauvages, faire le catéchisme, donner de petites instructions et quelques fois à confesser. Vous ne vous figurez pas ce qu'il faut de résignation pour instruire ces pauvres Indiens, quand on leur a montré cent fois le signe de la croix, il faut faire comme si on n'avait pas commencé, je crois que sans une grâce spéciale, on ne pourrait pas persévérer dans un tel ministère. J'eus bientôt épuisé le peu de provisions que j'avais emportées avec moi, mais il me restait la table de la providence, et murement je l'ai trouvée vide, l'ours, le rat musqué et surtout le poisson blanc étaient le festin des jours de fête.

Du poisson, me direz-vous, quelle généralité: oui, mon cher père du poisson digne de la table des rois; mais ne soyez pas très sévère, quand on n'a que du poisson bouilli à l'eau et pour changer, du poisson encore; pas un peu de sel pour l'assaisonner, pas un morceau de pain pour lui fayer la route de l'estomac. Je crois que la mortification y trouve encore son compte. Le 30 mai, deux mois et demi après mon arrivée, j'étais en route pour la Rivière Rouge, il était temps de partir, car tout moyen de vivre allait nous manquer, heureusement que j'avais conservé un peu de poudre et qu'un de mes hommes était habile chasseur, sans lui j'aurais probablement jeûné pour le reste de ma vie. Je trouvais le gibier peu complaisant, j'avais beau lui crier de loin, nimbakatti, pour bonne raison il s'enfuyait à toute jambe, préférant sa vie à la mienne, il y avait une chose qui ne fuyait pas, c'étaient les œufs des canards sauvages et de mauvais on ne leur faisait pas grâce, bien que la mère y ait quelques fois pris de son sommeil de trop, quand cela nous manquait je faisais un gros nœud à ma ceinture, ce qui me tenait lieu de souper; j'espère que le divin pasteur re-

cevra bientôt dans son bercail tout le troupeau qu'il m'a confié, à l'exception de deux obstinés tous les autres sont chrétiens ou catéchumènes, que ne puis-je lui dire avant de mourir: *quos delectasti mihi, custodisti, et nemo ex eis perit*.... prier pour eux et pour celui qui à l'honneur d'être,

Votre frère en Jésus-Christ,  
BERNARD MISS.

MELANGES RELIGIEUX.  
MONTREAL, MARDI 5 FEVRIER 1850.

BULLETIN.

Dépêche importante au sujet de l'Annexion.—La Reciprocité de commerce dans le Congrès.—Résolutions de la Législature de l'Etat de New-York.

Une nouvelle de la plus haute importance pour le Canada, au moins dans le moment actuel, nous est venue par la dernière maille d'Angleterre. Son Excellence le Gouverneur Général a reçu du Secrétaire Colonial, Lord Grey, une dépêche en date du 9 janvier 1850, condamnant de la manière la moins équivoque, les démarches de ceux qui, dans cette colonie, veulent obtenir la séparation du Canada d'avec la mère patrie. Cette dépêche est très courte, mais le sens en est clair et explicite. Lord Grey accuse la réception des documents envoyés par Lord Elgin de la part de ceux qui promettent leur secours à l'Angleterre dans le cas d'une tentative de séparation, puis il ajoute les quelques phrases qui suivent, qui ne sauraient plus laisser aucun doute dans l'esprit des habitants de cette province sur les intentions de l'Angleterre relativement à ses colonies:

"Sa Majesté se repose avec confiance sur la loyauté de la grande majorité de ses sujets Canadiens, et elle est en conséquence déterminée à employer toute son autorité pour maintenir la connexion du Canada avec ce pays, persuadée qu'elle est que la continuation de cette connexion est grandement avantageuse à l'un et à l'autre. Votre Seigneurie comprendra donc que vous êtes commandé par Sa Majesté de résister de toutes vos forces à toute tentative qui pourrait être faite pour effectuer la séparation du Canada d'avec les possessions anglaises, et de faire connaître de la manière la plus forte le déplaisir de Sa Majesté envers tous ceux qui pourraient directement ou indirectement encourager un tel projet. Si quelque tentative de ce genre permit une forme telle que ceux qui en seraient les auteurs, devraient suivant l'avis des officiers en loi de la couronne dans la province, en être responsables devant les cours de justice, vous ne manquerez pas de prendre les mesures nécessaires pour leur faire rendre compte de leur conduite."

Cette dépêche ne peut manquer de faire un tort considérable à la cause des Annexionnistes. On sait que dans leur Manifeste ils déclarent ne pas vouloir obtenir ni même désirer une séparation, dans le cas où le Gouvernement Anglais ne voudrait pas y consentir. Depuis que ce manifeste a été lancé dans le public, les journaux annexionnistes ont tâché de faire voir que l'Angleterre était indifférente à l'égard de ses colonies; que ces possessions lointaines lui étaient même un fardeau, et qu'elle ne demandait qu'à s'en séparer dans le cas où les habitants de ces colonies manifesteraient le désir d'une séparation. Plusieurs des signataires du manifeste annexionniste se trouveront sans doute désappointés à la lecture de la dépêche de Lord Grey, et beaucoup de ceux qui ne suivaient le mouvement que parce qu'ils le croyaient dans les limites de la loyauté, n'oseront pas persister dans une démarche que le gouvernement anglais condamne d'une manière aussi formelle.

Mais une autre nouvelle non moins importante nous est venue presque en même temps d'Amérique; le 25 janvier dernier, le comité de commerce du Sénat Américain rapporta à la chambre un projet de loi qui établit la réciprocity du commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Cette mesure était depuis longtemps demandée par le gouvernement de cette province. On se souvient qu'il fut passé dans la dernière session de notre parlement un acte qui avait pour objet de permettre l'admission libre dans ce pays de tous les produits américains, à la condition que les produits du Canada seraient admis, sur le même pied, sur les marchés des Etats de l'Union. Le Congrès américain ne répondit pas immédiatement à notre appel; c'est dans le but d'obtenir cet acte de réciprocity que M. LaFontaine et Merritt se rendirent, l'un d'abord, à Washington. C'est donc avec la plus grande satisfaction que nous voyons que les démarches du cabinet, et les efforts de la presse, n'ont pas été sans succès. Si ce projet de loi recevait la sanction des deux chambres du Congrès, cette mesure devrait compenser jusqu'à un certain point pour les annexionnistes ce que peut avoir de désagréable la dépêche du secrétaire colonial; car elle équivaudrait presque à une indépendance du Canada, au moins sous le rapport commercial.

D'après toutes les probabilités, cette mesure passera sans difficulté dans le Congrès. Le comité qui l'a rapportée était parfaitement d'accord sur l'importance de la mesure; on dit d'ailleurs que l'administration lui est favorable; et M. Clay et quelques autres dont on redoutait l'opposition paraissent maintenant convenir des avantages que les deux pays devront retirer de la mesure en question. On s'attend qu'un grand nombre de pétitions pour appuyer le projet de loi vont être envoyées au Congrès de l'un ou des parties de l'Union. Les Etats de l'Ouest surtout qui sont le plus inté-

ressés à sa passage, font les plus grands efforts pour qu'il parvienne à bonne fin.

Après les deux faits que nous venons de mentionner, et surtout après la dépêche de Lord Grey, les résolutions présentées dernièrement dans la législature de l'Etat de New-York perdent beaucoup de leur importance. M. Wheeler, un des représentants du peuple, a soumis à la législature quatre résolutions qui doivent être discutées prochainement. La première établit qu'il a été pourvu, lors de l'adoption de la constitution, que le Canada serait admis au nombre des Etats de l'Union, du moment qu'il le désirerait. La seconde déclare que le peuple du Canada paraissant désirer se prévaloir de cet avantage, le peuple de l'Etat de New-York, étant d'opinion que cette mesure ne peut qu'être avantageuse pour les deux pays, désire l'effectuer sans toutefois violer la loi des nations et les relations amicales qui existent entre le Gouvernement anglais et celui des Etats-Unis; La troisième est ainsi conçue:

"Résolu que l'annexion du Canada et des autres provinces de la Grande-Bretagne dans l'Amérique du Nord, effectuée d'un moyen d'une négociation avec le gouvernement anglais et du consentement volontaire du peuple des dites provinces, à des termes justes et honorables, est un objet d'une importance incalculable pour le peuple des Etats-Unis. Elle réunirait en une seule famille et ferait des citoyens, qui ont les mêmes intérêts et parlent la même langue que nous. Elle sauverait à ce pays les frais de maintenance d'une ligne de douanes et de fortifications sur une étendue de 3500 milles, et ferait jouir tout ce continent des bienfaits d'un commerce sans restriction. Elle assurerait la prépondérance des institutions libres dans cette Union et unirait sous un gouvernement républicain, tous les peuples et tous les territoires depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, depuis le Golfe du Mexique jusqu'à l'Océan Arctique."

La quatrième résolution dit que l'Etat de New-York concourra dans toutes les mesures qui pourraient être adoptées par le Congrès pour effectuer l'annexion paisible des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

Ces résolutions, comme nous venons de le dire, n'ont pas encore été discutées, mais ont seulement été soumises à la Législature. Il pourrait bien se faire que les dernières nouvelles d'Angleterre aient eu l'effet d'empêcher même cette discussion ou de la faire remettre à une époque plus éloignée. C'est au moins ce que nous portons à croire les sentiments exprimés par les résolutions même à l'égard du gouvernement anglais. Ce dernier se trouverait sans doute froissé de tout ce qui pourrait, de la part des Etats-Unis, sembler encourager ceux qui désirent opérer la séparation des colonies d'avec leur mère-patrie.

(COLLABORATION.)

A une époque où la société est menacée d'être ensevelie sous un monceau de doctrines perverses, mais présentées, sous des apparences spécieuses et séduisantes, par une presse égarée ou mensongère, on doit se sentir consolé d'entreprendre de temps en temps la grande voix du chef de la Catholicité dénonçant les errements de l'esprit humain et mettant en garde les intelligences contre les tromperies du Père du mensonge et de ses adeptes. Aussi, croyons-nous répondre à un vœu comme à un besoin des intelligences en offrant à leur méditation la belle Encyclopédie que Sa Sainteté Pie IX vient d'adresser aux Archevêques et Evêques d'Italie. — Dans un temps où l'Eglise et le Saint-Siège sont attaqués par tant d'ennemis acharnés, que les vrais enfants de la grande famille se serrent autour du père commun; qu'ils prêtent une oreille attentive et un cœur docile aux enseignements salutaires proclamés par la bouche du Successeur de Pierre. Là est la vérité, là est le salut de la société battue en brèche par le Socialisme et le Communisme, qui ne sont que des phases et des transformations des erreurs et impiétés des époques antérieures des combats de l'Eglise. — En reproduisant cette Encyclopédie, dans nos colonnes, nous dirons donc à tout catholique sincère: Prenez et lisez; les impies blasphémèrent et enseignement; pour vous, gardez-le dans vos cœurs et mettez-le en pratique dans vos actions.

ENCYCLIQUE.  
DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE  
PIE IX.  
Aux Archevêques et Evêques d'Italie.  
VÉNÉRABLES FRÈRES,  
Salut et Bénédiction Apostolique.

Vous savez et vous voyez avec nous, Vénérables Frères, par quelle persévérance ont prévalu en ces derniers temps certains hommes perdus, ennemis de toute vérité, de toute justice, de toute honnêteté, qui, soit par fraude et par des artifices de toute espèce, soit ouvertement et jetant comme une mer en furie son écume, la lie de leurs confusions, s'efforcent de répandre de toutes parts, parmi les peuples fidèles de l'Italie, la licence effrénée de la pensée, de la parole, de tout acte audacieux et impie, pour ruiner dans l'Italie même la religion catholique, et si cela pouvait jamais être, pour la renverser jusque dans ses fondements. Tout le plan de leur dessin diabolique s'est révélé en divers lieux, mais surtout dans la ville bien-aimée, siège de notre Pontificat suprême, où, après nous avoir été contraint de la quitter, ils ont pu se livrer plus librement pendant quelques mois à toutes leurs fureurs. Là dans un affreux et sacrilège mélange des choses humaines, leur rage monta à ce point que, méprisant l'autorité de l'illustre clergé de Rome et des prélats qui, par notre ordre, demeu-

raient intrépides à sa tête, ils ne les laissèrent pas même continuer en paix l'œuvre sacrée du saint ministère, et que sans pitié pour de pauvres malades en proie aux angoisses de la mort, ils éloignaient d'eux tous les secours de la religion et les contraignaient de rendre le dernier soupir entre les bras des prostituées.

Bien que depuis lors la ville de Rome et les autres provinces du domaine pontifical aient été, grâce à la miséricorde de Dieu, rendues; par les armes des nations catholiques, à notre gouvernement temporel; que les guerres et les désordres qui en sont la suite aient également cessé dans les autres contrées de l'Italie, ces ennemis infâmes de Dieu et des hommes n'ont pas cessé et ne cessent pas leur travail de destruction; ils ne peuvent plus employer la force ouverte, mais ils ont recouru à d'autres moyens, les uns cachés sous des apparences frauduleuses, les autres visibles à tous les yeux. Au milieu de si grandes difficultés, portant la charge suprême de tout le troupeau du Seigneur, et rempli de la plus vive affliction à la vue des périls auxquels sont particulièrement exposés les Eglises de l'Italie, c'est pour notre infirmité, au sein des douleurs, une grande consolation, Vénérables Frères, que le zèle pastoral dont, au plus fort même de la tempête qui vient de passer, vous nous avez donné tant de preuves, et qui se manifeste chaque jour encore par des témoignages de plus en plus éclatants. Cependant la gravité des circonstances nous presse d'exciter plus vivement encore, de notre parole et de nos exhortations, selon le devoir de notre charge apostolique, votre fraternité, appelée au partage de nos sollicitudes, à combattre avec nous et dans l'unité les combats du Seigneur, à préparer et à prendre d'un seul cœur toutes les mesures par lesquelles, avec la bénédiction de Dieu, sera réparé le mal déjà fait en Italie à notre religion très-sainte, et seront prévus et repoussés les périls dont un avenir prochain la menace.

Entre les grandes sans nombre que les susdits ennemis de l'Eglise ont coutume de mettre en œuvre pour rendre odieux aux Italiens la foi catholique, l'une des plus perfides est cette opinion, qu'ils ne rougissent pas d'affirmer et de répandre partout à grand bruit, que la religion catholique est un obstacle à la gloire, à la grandeur, à la prospérité de la nation italienne, et que, par conséquent, pour rendre à l'Italie le splendeur des anciens temps, c'est-à-dire des temps pieux, il faut mettre à la place de la religion catholique, jusqu'à ce qu'elle soit constituée, les enseignements des protestants et leurs conventicules. On ne sait ce qui en de telles affirmations est le plus détestable, la perfidie de l'impudence furieuse ou l'impudence du mensonge éhonté.

Le bien spirituel par lequel, soustraits à la puissance des ténébres, nous sommes transportés dans la lumière de Dieu, par lequel, la grâce nous justifiant, nous sommes faits les héritiers du Christ dans l'espérance de la vie éternelle, ce bien des âmes, émanant de la sainteté de la religion catholique, est certes d'un tel prix qu'après de ce bien toute gloire et tout bonheur de ce monde doivent être regardés comme un pur néant: *Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animam vero suam detulerit perditioni? aut quomodo dabit homini commutationem pro anima sua?* Mais bien loin que la profession de la vraie foi ait eue à la race italienne les hommages temporels dont on parle, c'est à la religion catholique qu'elle doit de n'être pas tombée, à la chute de l'empire romain, dans la même ruine que les peuples de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Médie, de la Perse de la Macédoine. Aucun homme instruit n'ignore en effet que non-seulement la très-sainte religion du Christ a arraché l'Italie des ténébres de tout et de si grandes erreurs qui la couvraient tout entière, mais encore qu'un milieu des ruines de l'antique empire et des invasions des Barbares ravageant toute l'Europe, elle l'a élevée dans la gloire et la grandeur au dessus de toutes les nations du monde, de sorte que par un bienfait singulier de Dieu, possédant dans son sein la Chaire sacrée de Pierre, l'Italie a eu par la religion divine un empire plus solide et plus étendu que son antique domination terrestre.

Ce privilège singulier de posséder le Siège apostolique, et de voir par cela même la religion catholique jeter dans les peuples de l'Italie de plus fortes racines, a été pour elle la source d'autres bienfaits insignes et sans nombre; car la très-sainte religion du Christ, maîtresse de la véritable sagesse, protectrice vengeresse de l'humanité, mère féconde de toutes les vertus, détourna l'âme des Italiens de cette soif funeste de gloire qui avait entraîné leurs ancêtres à faire perpétuellement la guerre, à tenir les peuples étrangers dans l'oppression, à réduire, selon le droit de la guerre alors en vigueur, une immense quantité d'hommes à la plus dure servitude; et en même temps illuminant les Italiens des clartés de la vérité catholique, elle les porta par une impulsion puissante à la pratique de la justice, de la miséricorde, aux autres les plus éclatantes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers les hommes. De là, dans les principales villes de l'Italie, tant de saintes basiliques et autres monuments des âges chrétiens lesquels n'ont pas été l'œuvre douloureuse d'une multitude réduite en esclavage, mais qui ont été librement élevés par le zèle d'une charité vivifiante, à quoi il faut ajouter les pieuses institutions de tout genre, consacrées, soit aux exercices de la vie religieuse soit à l'éducation de la jeunesse, aux lettres, aux arts, à la sainte culture des sciences, soit enfin au soulagement des malades et des indigents. Telle est donc cette religion divine, qui embrasse sous tant de titres divers le salut, la gloire et le bonheur de l'Italie, cette religion que l'on voudrait faire rejeter par les peuples de l'Italie. Nous ne pouvons retenir nos larmes, Vénérables Frères, en voyant qu'il se trouve, à cette heure, quelques Italiens assez pervers, assez livrés à la

puissance des ténébres nous sommes transportés dans la lumière de Dieu, par lequel, la grâce nous justifiant, nous sommes faits les héritiers du Christ dans l'espérance de la vie éternelle, ce bien des âmes, émanant de la sainteté de la religion catholique, est certes d'un tel prix qu'après de ce bien toute gloire et tout bonheur de ce monde doivent être regardés comme un pur néant: *Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animam vero suam detulerit perditioni? aut quomodo dabit homini commutationem pro anima sua?* Mais bien loin que la profession de la vraie foi ait eue à la race italienne les hommages temporels dont on parle, c'est à la religion catholique qu'elle doit de n'être pas tombée, à la chute de l'empire romain, dans la même ruine que les peuples de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Médie, de la Perse de la Macédoine. Aucun homme instruit n'ignore en effet que non-seulement la très-sainte religion du Christ a arraché l'Italie des ténébres de tout et de si grandes erreurs qui la couvraient tout entière, mais encore qu'un milieu des ruines de l'antique empire et des invasions des Barbares ravageant toute l'Europe, elle l'a élevée dans la gloire et la grandeur au dessus de toutes les nations du monde, de sorte que par un bienfait singulier de Dieu, possédant dans son sein la Chaire sacrée de Pierre, l'Italie a eu par la religion divine un empire plus solide et plus étendu que son antique domination terrestre.

Ce privilège singulier de posséder le Siège apostolique, et de voir par cela même la religion catholique jeter dans les peuples de l'Italie de plus fortes racines, a été pour elle la source d'autres bienfaits insignes et sans nombre; car la très-sainte religion du Christ, maîtresse de la véritable sagesse, protectrice vengeresse de l'humanité, mère féconde de toutes les vertus, détourna l'âme des Italiens de cette soif funeste de gloire qui avait entraîné leurs ancêtres à faire perpétuellement la guerre, à tenir les peuples étrangers dans l'oppression, à réduire, selon le droit de la guerre alors en vigueur, une immense quantité d'hommes à la plus dure servitude; et en même temps illuminant les Italiens des clartés de la vérité catholique, elle les porta par une impulsion puissante à la pratique de la justice, de la miséricorde, aux autres les plus éclatantes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers les hommes. De là, dans les principales villes de l'Italie, tant de saintes basiliques et autres monuments des âges chrétiens lesquels n'ont pas été l'œuvre douloureuse d'une multitude réduite en esclavage, mais qui ont été librement élevés par le zèle d'une charité vivifiante, à quoi il faut ajouter les pieuses institutions de tout genre, consacrées, soit aux exercices de la vie religieuse soit à l'éducation de la jeunesse, aux lettres, aux arts, à la sainte culture des sciences, soit enfin au soulagement des malades et des indigents. Telle est donc cette religion divine, qui embrasse sous tant de titres divers le salut, la gloire et le bonheur de l'Italie, cette religion que l'on voudrait faire rejeter par les peuples de l'Italie. Nous ne pouvons retenir nos larmes, Vénérables Frères, en voyant qu'il se trouve, à cette heure, quelques Italiens assez pervers, assez livrés à la

puissance des ténébres nous sommes transportés dans la lumière de Dieu, par lequel, la grâce nous justifiant, nous sommes faits les héritiers du Christ dans l'espérance de la vie éternelle, ce bien des âmes, émanant de la sainteté de la religion catholique, est certes d'un tel prix qu'après de ce bien toute gloire et tout bonheur de ce monde doivent être regardés comme un pur néant: *Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animam vero suam detulerit perditioni? aut quomodo dabit homini commutationem pro anima sua?* Mais bien loin que la profession de la vraie foi ait eue à la race italienne les hommages temporels dont on parle, c'est à la religion catholique qu'elle doit de n'être pas tombée, à la chute de l'empire romain, dans la même ruine que les peuples de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Médie, de la Perse de la Macédoine. Aucun homme instruit n'ignore en effet que non-seulement la très-sainte religion du Christ a arraché l'Italie des ténébres de tout et de si grandes erreurs qui la couvraient tout entière, mais encore qu'un milieu des ruines de l'antique empire et des invasions des Barbares ravageant toute l'Europe, elle l'a élevée dans la gloire et la grandeur au dessus de toutes les nations du monde, de sorte que par un bienfait singulier de Dieu, possédant dans son sein la Chaire sacrée de Pierre, l'Italie a eu par la religion divine un empire plus solide et plus étendu que son antique domination terrestre.

Ce privilège singulier de posséder le Siège apostolique, et de voir par cela même la religion catholique jeter dans les peuples de l'Italie de plus fortes racines, a été pour elle la source d'autres bienfaits insignes et sans nombre; car la très-sainte religion du Christ, maîtresse de la véritable sagesse, protectrice vengeresse de l'humanité, mère féconde de toutes les vertus, détourna l'âme des Italiens de cette soif funeste de gloire qui avait entraîné leurs ancêtres à faire perpétuellement la guerre, à tenir les peuples étrangers dans l'oppression, à réduire, selon le droit de la guerre alors en vigueur, une immense quantité d'hommes à la plus dure servitude; et en même temps illuminant les Italiens des clartés de la vérité catholique, elle les porta par une impulsion puissante à la pratique de la justice, de la miséricorde, aux autres les plus éclatantes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers les hommes. De là, dans les principales villes de l'Italie, tant de saintes basiliques et autres monuments des âges chrétiens lesquels n'ont pas été l'œuvre douloureuse d'une multitude réduite en esclavage, mais qui ont été librement élevés par le zèle d'une charité vivifiante, à quoi il faut ajouter les pieuses institutions de tout genre, consacrées, soit aux exercices de la vie religieuse soit à l'éducation de la jeunesse, aux lettres, aux arts, à la sainte culture des sciences, soit enfin au soulagement des malades et des indigents. Telle est donc cette religion divine, qui embrasse sous tant de titres divers le salut, la gloire et le bonheur de l'Italie, cette religion que l'on voudrait faire rejeter par les peuples de l'Italie. Nous ne pouvons retenir nos larmes, Vénérables Frères, en voyant qu'il se trouve, à cette heure, quelques Italiens assez pervers, assez livrés à la

puissance des ténébres nous sommes transportés dans la lumière de Dieu, par lequel, la grâce nous justifiant, nous sommes faits les héritiers du Christ dans l'espérance de la vie éternelle, ce bien des âmes, émanant de la sainteté de la religion catholique, est certes d'un tel prix qu'après de ce bien toute gloire et tout bonheur de ce monde doivent être regardés comme un pur néant: *Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animam vero suam detulerit perditioni? aut quomodo dabit homini commutationem pro anima sua?* Mais bien loin que la profession de la vraie foi ait eue à la race italienne les hommages temporels dont on parle, c'est à la religion catholique qu'elle doit de n'être pas tombée, à la chute de l'empire romain, dans la même ruine que les peuples de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Médie, de la Perse de la Macédoine. Aucun homme instruit n'ignore en effet que non-seulement la très-sainte religion du Christ a arraché l'Italie des ténébres de tout et de si grandes erreurs qui la couvraient tout entière, mais encore qu'un milieu des ruines de l'antique empire et des invasions des Barbares ravageant toute l'Europe, elle l'a élevée dans la gloire et la grandeur au dessus de toutes les nations du monde, de sorte que par un bienfait singulier de Dieu, possédant dans son sein la Chaire sacrée de Pierre, l'Italie a eu par la religion divine un empire plus solide et plus étendu que son antique domination terrestre.

Ce privilège singulier de posséder le Siège apostolique, et de voir par cela même la religion catholique jeter dans les peuples de l'Italie de plus fortes racines, a été pour elle la source d'autres bienfaits insignes et sans nombre; car la très-sainte religion du Christ, maîtresse de la véritable sagesse, protectrice vengeresse de l'humanité, mère féconde de toutes les vertus, détourna l'âme des Italiens de cette soif funeste de gloire qui avait entraîné leurs ancêtres à faire perpétuellement la guerre, à tenir les peuples étrangers dans l'oppression, à réduire, selon le droit de la guerre alors en vigueur, une immense quantité d'hommes à la plus dure servitude; et en même temps illuminant les Italiens des clartés de la vérité catholique, elle les porta par une impulsion puissante à la pratique de la justice, de la miséricorde, aux autres les plus éclatantes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers les hommes. De là, dans les principales villes de l'Italie, tant de saintes basiliques et autres monuments des âges chrétiens lesquels n'ont pas été l'œuvre douloureuse d'une multitude réduite en esclavage, mais qui ont été librement élevés par le zèle d'une charité vivifiante, à quoi il faut ajouter les pieuses institutions de tout genre, consacrées, soit aux exercices de la vie religieuse soit à l'éducation de la jeunesse, aux lettres, aux arts, à la sainte culture des sciences, soit enfin au soulagement des malades et des indigents. Telle est donc cette religion divine, qui embrasse sous tant de titres divers le salut, la gloire et le bonheur de l'Italie, cette religion que l'on voudrait faire rejeter par les peuples de l'Italie. Nous ne pouvons retenir nos larmes, Vénérables Frères, en voyant qu'il se trouve, à cette heure, quelques Italiens assez pervers, assez livrés à la

puissance des ténébres nous sommes transportés dans la lumière de Dieu, par lequel, la grâce nous justifiant, nous sommes faits les héritiers du Christ dans l'espérance de la vie éternelle, ce bien des âmes, émanant de la sainteté de la religion catholique, est certes d'un tel prix qu'après de ce bien toute gloire et tout bonheur de ce monde doivent être regardés comme un pur néant: *Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animam vero suam detulerit perditioni? aut quomodo dabit homini commutationem pro anima sua?* Mais bien loin que la profession de la vraie foi ait eue à la race italienne les hommages temporels dont on parle, c'est à la religion catholique qu'elle doit de n'être pas tombée, à la chute de l'empire romain, dans la même ruine que les peuples de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Médie, de la Perse de la Macédoine. Aucun homme instruit n'ignore en effet que non-seulement la très-sainte religion du Christ a arraché l'Italie des ténébres de tout et de si grandes erreurs qui la couvraient tout entière, mais encore qu'un milieu des ruines de l'antique empire et des invasions des Barbares ravageant toute l'Europe, elle l'a élevée dans la gloire et la grandeur au dessus de toutes les nations du monde, de sorte que par un bienfait singulier de Dieu, possédant dans son sein la Chaire sacrée de Pierre, l'Italie a eu par la religion divine un empire plus solide et plus étendu que son antique domination terrestre.

Ce privilège singulier de posséder le Siège apostolique, et de voir par cela même la religion catholique jeter dans les peuples de l'Italie de plus fortes racines, a été pour elle la source d'autres bienfaits insignes et sans nombre; car la très-sainte religion du Christ, maîtresse de la véritable sagesse, protectrice vengeresse de l'humanité, mère féconde de toutes les vertus, détourna l'âme des Italiens de cette soif funeste de gloire qui avait entraîné leurs ancêtres à faire perpétuellement la guerre, à tenir les peuples étrangers dans l'oppression, à réduire, selon le droit de la guerre alors en vigueur, une immense quantité d'hommes à la plus dure servitude; et en même temps illuminant les Italiens des clartés de la vérité catholique, elle les porta par une impulsion puissante à la pratique de la justice, de la miséricorde, aux autres les plus éclatantes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers les hommes. De là, dans les principales villes de l'Italie, tant de saintes basiliques et autres monuments des âges chrétiens lesquels n'ont pas été l'œuvre douloureuse d'une multitude réduite en esclavage, mais qui ont été librement élevés par le zèle d'une charité vivifiante, à quoi il faut ajouter les pieuses institutions de tout genre, consacrées, soit aux exercices de la vie religieuse soit à l'éducation de la jeunesse, aux lettres, aux arts, à la sainte culture des sciences, soit enfin au soulagement des malades et des indigents. Telle est donc cette religion divine, qui embrasse sous tant de titres divers le salut, la gloire et le bonheur de l'Italie, cette religion que l'on voudrait faire rejeter par les peuples de l'Italie. Nous ne pouvons retenir nos larmes, Vénérables Frères, en voyant qu'il se trouve, à cette heure, quelques Italiens assez pervers, assez livrés à la

(A continuer.)

misérables illusions pour ne pas craindre d'ap- plaudir aux doctrines d'impies, et de conspirer avec eux la perte de l'Italie.

Mais vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que les principaux auteurs de cette détestable machination ont pour but de pousser les peuples, agités par tout vent de perverses doctrines, au bouleversement de tout ordre dans les choses humaines, et de les livrer aux criminels systèmes du nouveau Socialisme et du Communisme.

La Californie.

Suite et fin.

En 1743, on comptait dans la Vieille-Californie 25,000 Indiens convertis et seize missions, ayant chacune plusieurs chapelles. Ces populations étaient heureuses et devaient aux Pères la connaissance de l'agriculture et d'une foule d'arts utiles.

A San-Blas, le vaisseau débarqua les jésuites captifs qui s'y rencontrent avec les Français envoyés pour les remplacer en Californie.

Les disciples de saint François d'Assise devaient avoir plus de succès près des peuples qui n'avaient pas encore connu de missionnaires. Les progrès de la navigation portèrent l'attention sur la Nouvelle-Californie, où la terre produit quatre moissons par an, et où se rencontrent deux rades spacieuses pour les vaisseaux.

Les citoyens des Etats-Unis ont profité de ces débordements pour s'introduire dans un pays où les appels à la révérence s'entendent au sol. Les colons américains se sont multipliés dans ces dernières années aux environs de San-François et de Monterey; ils ont préparé les habitants, las de perturbation, à l'idée de se faire annexer aux Etats-Unis.

Roman de la Papauté, par M. Villemain.

M. Villemain vient de faire paraître une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, de son ouvrage, publié il y a bien des années, sur la chute du papisme et les origines de la société chrétienne.

dro de redire combien la primauté spirituelle de Rome avait été, dès l'origine, le secours de tous les opprimés.

Rome ne peut redevenir la capitale politique d'un grand Etat, précisément parce qu'elle doit rester la métropole religieuse du monde. Le jour où le pontificat suprême lui a été donné, il a été entendu qu'elle n'aurait plus ni sénat dictatorial, ni forum.

Que le goût de l'uniformité constitutionnelle ne fasse pas méconnaître certaines lois de la nature humaine et de l'histoire.

La tribune impérisable de Rome, celle que l'épée ne brise pas, qui survit à la force barbare et à la force éclairée qui a créé Attila, et dont la résistance préparait la chute de Napoléon, c'est la chaire pontificale s'adressant à tous du sein de la grandeur ou de la captivité, du Vatican ou de Fontainebleau!

Nouvelles de Rome.

Extrait de la correspondance particulière de l'Univers.

Naples, 24 décembre 1849. Je ne vous écris aujourd'hui que deux mots, parce que je me rends à Caserte, où le Souverain-Pontife va célébrer le fête de Noël. Il reviendra à Portici après demain, 26.

Il est très sérieusement question du retour de Pie IX à Rome pour le 15 janvier.

A Rome on fait tous les préparatifs pour le recevoir, et à Portici tous ceux du départ. Le Pape veut absolument revoir son peuple et sa capitale, disant qu'il s'en remet à Dieu pour tout ce qui pourra arriver.

On écrit de Rome à la même date: Nous sommes dans la joie: le Saint-Père revient. Les personnes qui par leur position sont le mieux informées en donnent toutes hautement l'assurance.

done, et salueront avec joie le retour du Souverain-Pontife. Ils savent d'ailleurs que l'intention bien arrêtée de Pie IX est de donner les libertés municipales et provinciales les plus larges.

Si les libéraux honnêtes reviennent, le peuple, croyez-le bien, ne reste pas non plus en arrière. Le peuple connaît à fond la République, comme on connaît les esclaves jouissant des saturnales, sachant fort bien que cela ne devait pas durer; il sent que le carnaval révolutionnaire est fini, il trouve même que cette orgie a duré trop longtemps; il en est épuisé; et il bénit le retour de son pape, qui ramène avec lui l'ordre et la tranquillité dont tous ont si grand besoin.

Nouvelles et Faits Divers.

RECENSEMENT DE MONTRÉAL.—Des personnes ont été nommées par le conseil de ville pour faire un recensement de la ville, en vertu d'un Acte de la 10e et 11e vict. ch. 14.

LA TRANSMISSION DU SIEGE DU GOUVERNEMENT.—Une dépêche de Lord Grey en date du 1er janvier 1850, approuve le Gouverneur d'agir suivant l'opinion des représentants du peuple de cette province, en changeant le siège du gouvernement.

ACCIDENT.—A Ste. Ursule, un jeune homme du nom de Papin a été tué d'un coup de corne qu'il reçut d'un animal qu'il voulait assommer.

ACCIDENT.—Trois jeunes enfants qui patinaient dimanche dernier sur le Canal De-jardins disparurent tout à coup sous les glaces et se noyèrent tous trois. Leurs noms étaient James et David Diglow, et James Rycheman.

PROMOTIONS.—Nous voyons par le dernier numéro de la Gazette Officielle que M. Louis Paschal Comte est nommé Major du 3e Bataillon; M. Jean Bernard, Lieut. Colonel du 10e Bataillon; M. E. Soupras et M. Paul Bertrand, Lieutenants Colonels, le premier du 1er Bataillon et le 2e du 3e Bataillon de la Compagnie de Cavalerie.

ASSISTANT COMMISSAIRE DES TRAVAUX-PUBLICS.—Il paraît certain que M. Wetenhall, M. P. P. pour Halifax, devra être le successeur de M. Cameron. Cette nomination de M. Wetenhall, donnera une satisfaction générale à nos amis du Haut-Canada; les habitants des actives de ce monsieur et sa connaissance des affaires rendra précieuse son entrée au ministère.

M. Wetenhall lui avait accompagné l'hon. E. P. Taché, en 1848, dans sa visite sur une partie des Travaux Publics du Haut-Canada.

DINER PUBLIC.—Le nouveau Solliciteur Général J. S. MacDonall, a été invité le 22 ult. à dîner public donné à Williamstown, par une centaine de ces constituants. Il y eut plusieurs discours et des toasts à la Reine, la Famille Royale, le Gouverneur, la presse libérale, etc.

CHEMIN DE FER DE TORONTO ET DE HURON.—A une assemblée qui a eu lieu à Toronto, le 25 ult., il a été résolu qu'il serait recommandé à la Corporation de la Cité d'acheter des bons, au montant de £100,000 pour aider à la construction du chemin de fer de Toronto, Simcoe et Huron.

INTEMPERANCE.—Une femme du nom de Bridget Woods, est morte dimanche dernier à Toronto, après avoir bu une pinte de biisson forte. Elle était depuis longtemps adonnée à l'ivrognerie.

CUVIRE DU LAC SUPERIEUR.—Le nombre de tonneaux de cuivre exportés des Mines du Lac Supérieur durant l'année 1849 a été de 750. Le prix de chaque tonneau est de \$380, ce qui fait en tout la somme de \$285,000. Les dépenses ont été de \$84,000. Le revenu net a donc été de \$201,000.

INDUSTRIE INDIGÈNE.—Les habitants de Caltpé village du Haut-Canada, ont déjà couvert une somme de £4000, pour établir une fabrique d'étoffes d'hiver. Ce village est, il paraît, environné de pouvoirs d'eau, et pas moins de 100,000 livres de laine ont été approchées des villages voisins à Caltpé dans la dernière saison. La plus grande partie a été exportée aux Etats-Unis, mais on a calculé qu'avec une fabrique sur les lieux, cette laine aurait pu être manufacturée et vendue à 30 par cent meilleur marché que celle qui nous vient des Etats-Unis. C'est ce qui a donné naissance au projet dont nous parlons.

LA NOUVELLE ECOSSE ET LE CANADA.—Durant la séance de la chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, du 21 ult. l'orateur donna communication aux membres de la lettre de l'hon. A. N. Morin, demandant l'assistance de la Nouvelle-Ecosse, afin de former une Bibliothèque en remplacement de celle qui a été détruite la printemps dernier. L'hon. Secrétaire de la Nouvelle-Ecosse dit qu'il eût préféré que la législature répondrait à cette appel avec promptitude et libéralité et qu'il espérait même qu'elle se ferait un honneur de faire transporter à ses frais les livres dont elle pourra disposer en faveur du Canada.

BRULEE VIVE.—Dans le Township d'O-naburk, Haut-Canada, une pauvre veuve du nom de Rupert, fut trouvée consumée presque en cendres, dans sa maison, dans la nuit de mercredi dernier. On suppose qu'elle s'était levée pour se chauffer au feu de la cheminée, et que s'étant endormie au s'étant évanouie, elle sera tombée dans les flammes, et serait périée sans pouvoir appeler au secours.

LA NOUVELLE LOI DE NAVIGATION.—Parti de Liverpool le 12 janvier, le steamer Niagara, est le premier navire qui soit encore arrivé aux Etats-Unis sous le régime des réformes introduites par l'Angleterre dans son système de navigation. Les expéditions du continent n'ont point perdu de temps pour profiter du privilège que leur confère le nouvel acte, et le Niagara est arrivé avec une cargaison qui n'avait point encore de précédent. Elle se compose de 1360 caisses ou ballots, dont près de moitié venant de France et d'Allemagne. C'est une brillante inauguration de l'ère que le 1er janvier 1850 ouvre au commerce maritime.

PETITS MYSTERES DE NEW-YORK.—Le rapport que M. Geo. W. Matsell, chef de la police, a adressé au maire de New-York, n'embrasse qu'une période de six mois (depuis le 1er novembre 1849) et ne renferme, au point de vue statistique, que des renseignements d'un assez faible intérêt. En revanche, M. Matsell entre dans de longs et curieux détails sur la vie de dégradation et de crime que mène une partie notable de la population adolescente de la cité impériale.

J'ai à parler, dit-il, du nombre sans cesse croissant d'enfants errants, oisifs, donnés au vice, qui infestent nos rues, nos hôtels, nos quais, etc.—enfants qui grandissent dans l'ignorance et le dérèglement, et qui attendent une vie de misère, de honte et de crime, et un dernier lieu le châtiment des coupables. Leur nombre est presque incroyable, et ceux qui ne peuvent se livrer à une enquête personnelle à cet égard, ne voudront point croire à quel point sont parvenus ces êtres à peine sortis de l'enfance, dans la triste carrière du vice, du désordre, de la prostitution... Chaque année grossit d'une manière effrayante les rangs de ces recrus de Pinfanie, source corrompue et empestée qui alimente sans cesse nos maisons de débauche du plus bas étage, le pénitencier et la prison d'Etat.

Unze districts de police fournissent à eux seuls l'effroyable contingent de 2,655 enfants livrés à cette infortunée existence: sur ce nombre, les deux tiers sont des petites filles de huit à seize ans. Et pourtant, tout énorme qu'il est, ce chiffre paraît encore à M. Matsell bien loin de la vérité.

Indépendamment de cette première énumération, M. Matsell compte 2,383 enfants qui ne fréquentent aucune école: la dissipation et le vice du vent encore trouver la un contingent inconnu. Aussi le chef de la police demande-t-il énergiquement des mesures qui contraindraient ces existences perdues à rentrer dans le sentier de l'instruction publique et du travail. Rien à ses yeux n'appelle avec plus d'urgence un remède efficace; et mille plaintes en effet ne sauraient exciter une plus vive sollicitude que celle qui menace de gangréner, dans les sources vitales de la jeunesse, la première ville des Etats-Unis.

ERRATUM.—Dans notre N° du 1er février, page 1er, 2e colonne, 2e alinéa,—au lieu de: "Une fille âgée de quatorze ans, lisez: Une fille âgée de quatre ans.

MARIAGES.

A Terrebonne, le 15 du mois dernier, par Messire A. Theberge, curé du lieu, B. Leandre Lapage, cer. N° P. et greffier de la cour de circuit à Belle Mary Ann Jones.

A Sorel, le 28, par Messire Dequois, Vicar, M. Leandre St. Germain, de Bérthier, à Belle Elmine Dupré.

A la Pointe-aux-Trembles, (Québec), le 25 ult., par M. Fabbé L. H. Dostie, vicar, de la Corporation de la Cité d'émouer des bons, au montant de £100,000 pour aider à la construction du chemin de fer de Toronto, Simcoe et Huron.

DECES.

Au couvent des dames Ursulines des Trois-Rivières, le 21 janvier dernier, à l'âge de 28 ans, après une maladie de 10 mois, soufferte avec une résignation vraiment héroïque, est décédée Edwige Vinet dite Soulligry (en religion Sœur Ste Louise) fille de feu M. Antoine Vinet dit Soulligry, en son vivant cultivateur de la paroisse de la Longue-Pointe, district de Montréal. Elle laisse pour deplorer sa perte une mère, trois frères et quatre sœurs inébranlables et un grand cercle de parents et d'amis. L'aménité et la douceur de son caractère, ses talents et le zèle avec lequel elle accomplissait la belle et noble mission à laquelle elle s'était dévouée, seront pour toujours de bien doux souvenirs pour les personnes qui eurent l'avantage de la connaître.—Communiqué.

En cette ville, le 18 ultimo, Caroline-Panny, enfant de M. Wate Benjamin.

Au Pied du Courant, le 31, Marie-Louise-Engenie, enfant de M. Isaac Bourdon, âgée de 7 mois.

A la Rivière des Prairies, le 25, M. Thomas-John Watski, âgé de 28 ans.

A Maskinongé, le 28 ult., après une longue maladie, M. Alfred Roy, tailleur, à l'âge de 29 ans. Ce jeune homme sut, par son affabilité, s'attirer l'estime d'un grand cercle d'amis; il laisse pour deplorer sa perte, une épouse inconsolable et un fils en bas âge.

A la Rivière du Loup, Jeudi matin le 28, d'apoplexie, à l'âge de 42 ans et quatre mois, Léger Lambert, cer., marchand de la Rivière du Loup.

Au Manoir de Nicolet, le 29 janvier, dans sa 76e année, Kenelm Cantor Chandler, Cer., seigneur de Nicolet et lieutenant commandant la 1ère division de la milice du comté.

A Albany, le 24, Dame Ellen Wason, épouse de M. F. H. Wyse, âgée de 23 ans.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDÉS FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDÉS FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT COUTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix contant, près ce premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 102, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850.

A vendre chez L. R. FARRE ET CIE. St. Vincent, No. 3. 16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÈCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUS LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Attention pour se préparer à la fête de la naissance de V.S.S.E. Par le A. P. MIZZARELLI, de la C. de J., traducteur de l'Évangile, d'après la dernière Édition de Rome. Prix: Un Eau la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Mont-Real, sculpté par M. G. S. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Commissaires par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusq'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chéniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS fêlés en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, à différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J.-BTE. ROLLAND. 16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS ET CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, reçoivent des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada doivent être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Personnes sous-mentionnées inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Minerve—Les Mélanges Religieux—L'Écho des Campagnes—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec et le Canadien

MANUEL DES Sociétés de Temperance

DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHÉNIQUY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre. Township de Chichest. Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lot A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 56 acres des lots divisés Nos. 23 à 24. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Township de Waltham. Rang 2me, Lots 53 à 58, contenant depuis 80 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 60 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.

Township de Waltham. Rang A Lots B, 1 à S, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BOONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL, Montréal, 29 octobre 1849. JUSQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province. (Signé) F. HINGS, Insp. Gén.

ATTENTION! ?

On imprime à ce Bureau: Adresses, Billets, Billets d'invitation, Lettres imprimées Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, a eu la généreuse pensée d'ouvrir une école de Sourds-Muets dont la direction a été confiée à M. Lagorce, assisté d'un instituteur Sourd-Muet, M. Receva. Ceux dont les parents sont pauvres et qui seront munis de bonnes recommandations seront instruits et pensionnés pour la modique somme de 3 piastres par mois.—Ceux qui seront en état de payer devront donner un écu par mois pour l'instruction, et 5 piastres pour la pension.—L'école est située au Pied du Courant, Rue Dufresne. Montréal, 1 Février 1850.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des terres du Courant ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de 24 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydrique, carbonique et sulfurique; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, le cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien éigne de l'indication des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu laxative, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement prescriptif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sauguet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est levé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.—M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEURS Beaux CHANDELIERES à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Églises. Chaque do différents couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliverum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné au mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Jm. Roy. Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRÊT, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Écoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'Éducation chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des Leçons de MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, Latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, [1ère. insertion] . . . 20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, [1ère. insertion] . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ker. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Dioc. Rivière du Loup, M. L. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.